



Régime d'achat d'actions du personnel (RAAP)

Édition Canada

Construisons l'avenir
ensemble!

CAE

Régime d'achat d'actions du personnel de CAE

Une occasion de participer à la réussite financière de votre entreprise en devenant actionnaire!



Le régime d'achat d'actions du personnel de CAE (RAAP) vous donne l'occasion de devenir propriétaire de CAE et de profiter de la réussite financière de l'entreprise en achetant des actions avec droit de vote de CAE tout au long de l'année.

Pour vous aider à accroître vos actifs, CAE versera une contrepartie égale à 50 %.

Devenir propriétaire de CAE

En tant qu'employé régulier à temps plein ou à temps partiel travaillant au moins 20 heures par semaine, vous pouvez participer au RAAP.

Lorsque vous investissez dans des actions de CAE, vous achetez une partie des actifs de l'entreprise et vous bénéficiez de ses profits.

Le fonctionnement du programme est simple :

- Vous décidez du montant de votre cotisation (jusqu'à 18 % de votre salaire de base).
Vous pouvez modifier votre niveau de cotisation à tout moment.
- CAE verse une contrepartie équivalente à 50 % des premiers 6 % auxquels vous cotisez (la cotisation de CAE peut atteindre jusqu'à 3 % de votre salaire de base).
- Shareworks, l'administrateur du régime, utilise ces cotisations pour acheter en votre nom des actions de CAE au prix du marché.

Les actions achetées avec vos cotisations vous appartiennent immédiatement. Les actions achetées avec les cotisations de contrepartie de CAE vous appartiennent après un an.

Pour adhérer au régime, suivez ces trois étapes faciles :

- 1 Accédez au site Web de Shareworks à l'adresse Shareworks.Solium.com
- 2 Cliquez sur « Ouvrir un compte » en haut à droite de la page et connectez-vous à l'aide de votre courriel CAE.
- 3 Inscrivez-vous en suivant les instructions sur le site Web.

Remarque : Selon le compte que vous avez choisi pour déposer vos cotisations, vous devrez peut-être remplir un formulaire de désignation de bénéficiaire.

Vous aurez besoin de votre numéro d'employé ou votre date de naissance pour vous connecter au site Web pour la première fois.

Lorsque vous serez initialement admissible, Shareworks vous enverra également un courriel d'activation incluant les instructions pour accéder à son portail.

Vous pouvez modifier votre niveau de cotisation ou faire une pause de cotisation à tout moment par le biais du site Web de Shareworks.

Le saviez-vous?

En tant qu'investisseur de CAE, vous recevrez régulièrement des mises à jour de l'entreprise sur les questions qui nécessitent un vote des actionnaires. Chaque action que vous détenez vous donne droit à un vote à l'assemblée annuelle de CAE ainsi qu'à toute autre assemblée des actionnaires.

Besoin d'aide? Appelez Shareworks au 1-877-380-7793



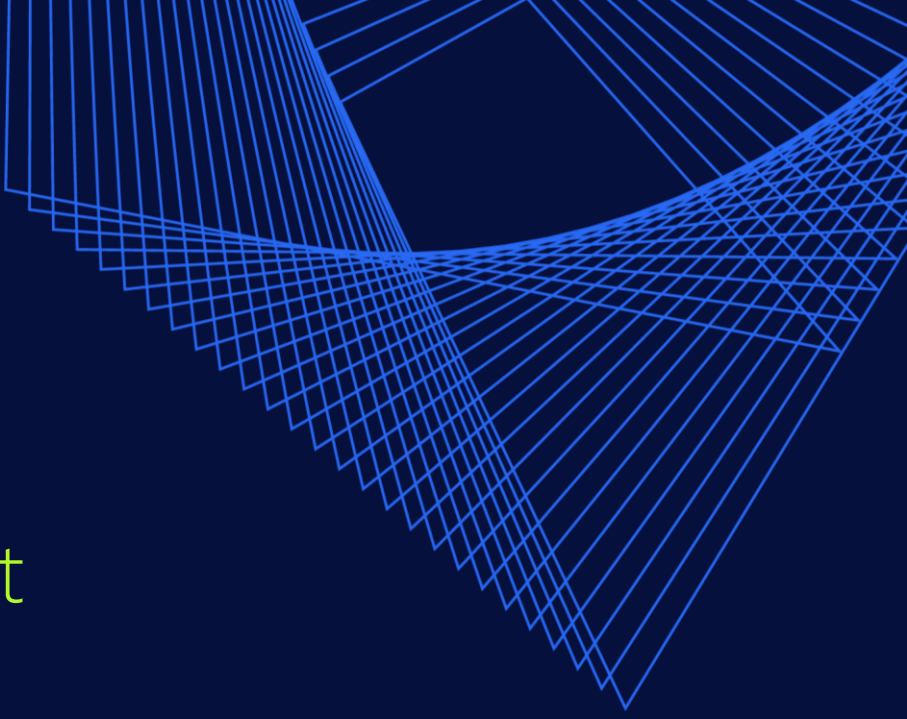
Participer à la réussite financière de l'entreprise

Le RAAP est un élément de votre système de rémunération globale qui peut vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne personnelle, comme l'achat d'une première maison ou l'augmentation du revenu de votre retraite.

Comme pour toutes les actions, la valeur des actions de CAE fluctue dans le temps, en fonction de multiples facteurs, tels que :

- Le rendement de CAE
- Le contexte économique
- La perception des investisseurs de la valeur de CAE

Selon le rendement financier de CAE, les dividendes peuvent être émis jusqu'à quatre fois par an. Les dividendes sont une partie des profits de CAE qui sont redistribués entre tous les actionnaires. Chaque fois que des dividendes sont émis, Shareworks, l'administrateur du régime, les réinvestit automatiquement en achetant d'autres actions de CAE en votre nom.



CAE et votre portefeuille d'investissement global

Les actions de CAE sont comme toutes les actions, et elles peuvent fluctuer dans le temps. Elles doivent donc faire partie d'une stratégie d'investissement diversifiée.

N'oubliez pas qu'un bon plan financier tient compte de votre situation spécifique, de votre capacité et de votre désir d'épargner, ainsi que de l'évolution de vos objectifs personnels. Il est recommandé d'en avoir un et de le revoir régulièrement.

Le RAAP de CAE, comme d'autres régimes d'achat d'actions, s'intègre dans la plupart des plans financiers en tant que diversification, afin de répartir le risque d'investissement. C'est d'autant plus avantageux puisque CAE verse une contrepartie relative à une portion de vos cotisations. Le montant que vous devriez épargner dans le cadre du régime dépend de plusieurs facteurs, notamment des fonds dont vous disposez, de votre situation financière globale, de vos objectifs personnels et de votre capacité à tolérer le risque.

Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller financier qualifié en ce qui concerne votre décision d'adhérer au régime.

Bénéficier d'un abri fiscal pour vos investissements

Cotisations de l'employé

Choix de 3 comptes



RAAP



REER



CELI

Cotisations de l'employeur

Choix de 2 comptes



RAAP



RPDB

Cotisations de l'employé

Avantage fiscal ★

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Vos cotisations sont calculées sur votre salaire de base avant impôt et réduisent votre salaire imposable à la source.

Au moment du retrait, la totalité du montant (y compris les dividendes et les gains en capital) sera imposable.

Les cotisations sont assujetties à un plafond maximal* établi par l'Agence du revenu du Canada, qui tient compte de toutes les cotisations que vous avez versées au RAAP ou à tout autre REER, y compris de CAE et les REER privés.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Vos cotisations sont calculées sur votre salaire de base avant impôt et ne réduisent pas votre salaire imposable à la source.

Vos gains d'investissement ne sont pas imposables (vos actifs fructifient à l'abri de l'impôt).

Les retraits ne sont pas imposables.

Les cotisations sont soumises à un plafond maximal* établi par l'Agence du revenu du Canada, qui prend en compte toutes les cotisations versées à des CELI privés.

Cotisation de l'employeur

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Les cotisations de CAE sont calculées et versées avant impôt (vous ne payez pas d'impôt sur le revenu sur celles-ci).

Au moment du retrait, la totalité du montant (y compris les dividendes et les gains en capital) sera imposable.

La cotisation de CAE à votre RPDB est considérée comme un facteur d'équivalence et sera reflétée sur votre T4 et votre RL-1*.

**Pour plus de détails sur les plafonds de cotisations et les répercussions fiscales pour le REER, le CELI et le RPDB, veuillez consulter le [site Web de l'agence du revenu du Canada](#).*

★ Avantage fiscal

Cotisations de l'employé et de l'employeur

Compte d'actions ordinaire (RAAP)

Vos cotisations sont calculées sur votre salaire de base avant impôt et ne réduisent pas votre salaire imposable à la source.

Les cotisations de CAE sont considérées comme un bénéfice imposable (vous payez l'impôt sur le revenu sur celles-ci).

Les dividendes sont imposables l'année où ils sont perçus (vous bénéficiez toutefois du crédit d'impôt pour dividendes).

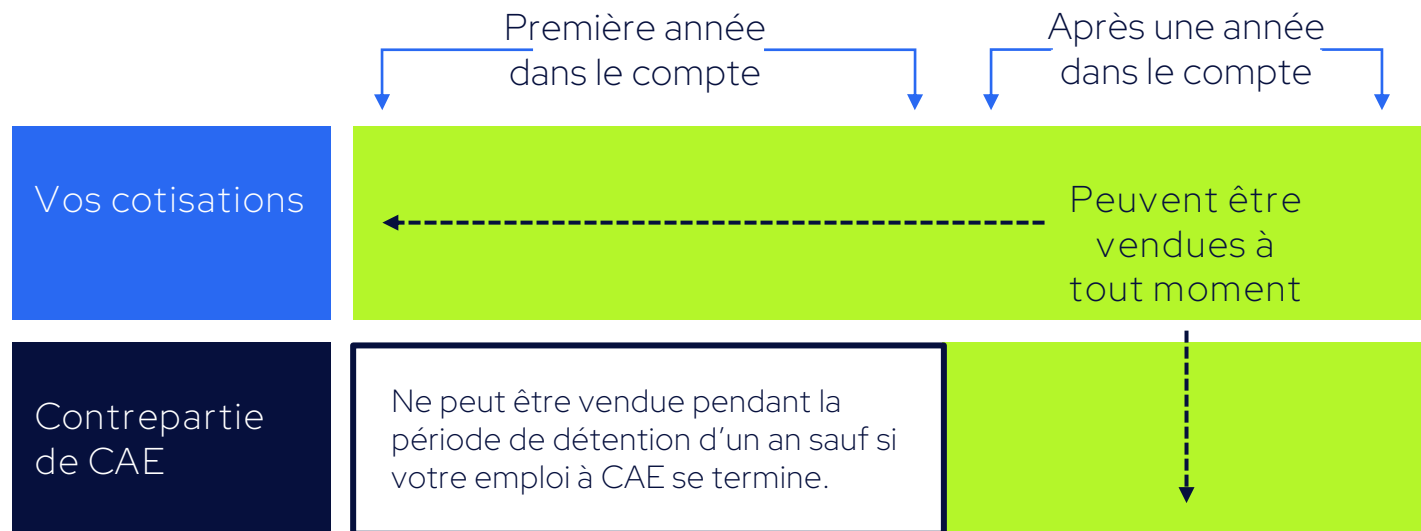
Au moment du retrait, seulement 50 % du gain en capital résultant d'une augmentation de la valeur de l'action sera imposable.

Il n'y a pas de plafond de cotisation d'un point de vue fiscal (le régime prévoit un plafond de 18 % pour vos cotisations, en plus de la contrepartie de 3 % versée par l'employeur).

Utiliser votre épargne pour vos projets de vie

En fonction de votre stratégie d'investissement, vous pouvez décider de vendre ou de transférer vos actions à tout moment.

Notez toutefois que, bien que toutes les actions achetées avec vos cotisations vous appartiennent immédiatement, les actions achetées avec les cotisations de CAE doivent rester dans votre compte pendant un an avant que vous n'en soyez propriétaire.



Le saviez-vous?

CAE paie toutes les dépenses, les frais de courtage et d'administration liés à l'achat d'actions, et couvre les dépenses d'une opération par an sur des actions dans votre compte Shareworks.

Prendre une pause de cotisation

Vous pouvez modifier votre niveau de cotisation ou faire une pause de cotisation à tout moment par le biais du site Web de Shareworks. La contrepartie de CAE sera automatiquement recalculée en fonction de votre nouveau pourcentage de cotisation.

Lorsque vous cessez d'être activement au travail, les règles suivantes s'appliquent :

Congé rémunéré

Votre compte demeure actif et vos cotisations, ainsi que la contrepartie de CAE, seront maintenues, à moins que vous n'en décidiez autrement.

Congé non rémunéré et invalidité

Votre compte reste actif, mais vos cotisations, ainsi que celles de CAE, cessent jusqu'à votre retour au travail.

Congé de maternité, de paternité et parentaux

Votre compte reste actif et vous pouvez continuer à cotiser au régime. Si vous choisissez de le faire, vous continuerez à bénéficier de la contrepartie de CAE. Veuillez vous référer à la politique applicable pour plus de détails.

Si votre emploi à CAE se termine (pour quelque raison que ce soit, y compris la retraite), votre participation au RAAP prendra automatiquement fin.

Les actions achetées avec des cotisations de CAE moins d'un an avant la cessation d'emploi seront immédiatement disponibles.

Vous aurez 90 jours pour vendre ou transférer vos actions dans votre compte d'actions ordinaire (RAAP).

Si vous n'agissez pas, Shareworks vendra automatiquement vos actions et vous enverra un paiement pour le produit net de la vente.

Les actions détenues dans un RPDB, un REER et un CELI seront vendues après réception de vos instructions.



Questions?

— Communiquez avec votre centre des avantages sociaux de CAE au **1-888-878-9636**, option Régime d'achat d'actions du personnel

— Contactez Shareworks au **1-877-380-7793**